

— Conditions Générales de vente au 1er Janvier 2008 —

Article 1 - Commandes

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent du seul fait qu'une commande est passée à la société TALENTS distribution. En conséquence, toute commande passée à la société TALENTS distribution entraîne l'adhésion automatique et sans réserve aux présentes conditions générales de vente et la renonciation par le client à toute clause contraire de ses propres documents commerciaux.

Article 2 - Conditions de livraison

Toutes les marchandises commandées à TALENTS distribution sont vendues fermes et voyagent aux risques et périls du client, même en cas de livraison franco étant expressément stipulé que dans tous les cas le vendeur procède à l'expédition et au transport en qualité de mandataire de l'acheteur. Nos prix sont franco de port et d'emballage pour toute commande d'un minimum de 200 euros hors taxes. Pour toute commande d'un montant inférieur sera facturé une participation forfaitaire de 15 euros hors taxes, révisable périodiquement. De plus, lorsqu'un client, par suite d'impayés ou pour un tout autre motif, ne serait plus livré que contre remboursement, TALENTS distribution peut être amené à facturer la rémunération forfaitaire de 7 euros hors taxes par opération. Les délais de livraison sont purement indicatifs et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler les commandes, de refuser les marchandises ou de demander des dommages et intérêts. Il appartient au client, de faire, dans les délais et selon les modalités prévues par l'article 105 du code du commerce, toutes les réserves nécessaires et d'exercer tous recours éventuels contre les transporteurs en cas d'avaries, de manquants ou de retards. TALENTS distribution ne gardant pas en compte les reliquats éventuels d'une commande, les produits commandés qui seraient manquants devront donc pour être livrés, faire l'objet d'une nouvelle commande. En cas de refus par le client de réceptionner une commande ferme qu'il aura passée à TALENTS distribution les frais de transport aller et retour lui seront facturés. Toute réclamation relative à nos marchandises, devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 8 jours à compter du jour de leur réception, ce délai constituant le "bref délai" visé par l'article 1648 du Code Civil.

Article 3 - Conditions de paiement

Nos ventes ne s'adressent qu'aux clients titulaires d'un compte ouvert dans nos livres. Nos marchandises sont toujours payables à :TALENTS distribution ZI Louvres, 32 av. de la Gare 95380 Louvres. Tout nouveau client doit :

- Nous communiquer son RIB et un extrait de K bis de son inscription au Registre du commerce.
- Signer les présentes conditions générales de vente.
- Compléter et signer notre imprimé d'ouverture de compte.

TALENTS distribution se réserve le droit de refuser d'ouvrir un compte dans ses livres si les conditions ci-dessus n'étaient pas intégralement respectées. Toute commande d'ouverture de compte est payable en contre remboursement. Le compte fonctionne en contre remboursement pendant le mois d'ouverture et les deux mois qui suivent. Sauf accord particulier, les factures du vendeur sont payables comptant et sans escompte. En cas de création de traites pour paiement à des échéances conventionnelles, le client sera tenu de les accepter dans les 48 heures qui suivent leur date de réception. Le vendeur se réserve le droit d'expédier les marchandises en contre remboursement, même si l'acheteur a déjà bénéficié d'un ou plusieurs paiements à échéances. Le non-respect d'une seule échéance 8 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception entraînera l'exigibilité immédiate et de plein droit de la totalité des sommes restant dues majorées, jusqu'au paiement complet, d'un intérêt de retard dont le taux sera égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal, la suppression de tous les avantages commerciaux acquis par le client au titre des relations commerciales, et autorisera TALENTS distribution à stopper les commandes en cours et à refuser les commandes à venir sauf contre remboursement. De plus les frais entraînés pour le recouvrement d'impayés seront refacturés au client débiteur. Ceci s'applique également en cas de dépôt de bilan, redressement judiciaire ou liquidations de biens.

Article 4 - Retours

Les retours ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable écrit de la société TALENTS distribution où de ses représentants, étant précisé qu'une telle autorisation ne pourra concerner que les marchandises défectueuses ou livrées par erreur, sachant que nos produits sont vendus fermes. Il sera alors procédé en cas de défectuosité à un échange du produit par la même référence. Les marchandises retournées devront être réexpédiées en franco de port dans le mois suivant la date d'autorisation de retour, accompagné du numéro de retour donné par TALENTS distribution. Les retours ne pourront en aucun cas concerner les produits qui ne figureraient plus sur les bons de commandes en vigueur le jour de la réception du retour. TALENTS distribution n'acceptera pas de débit sur des retours non réceptionnés. En cas de retour non motivé, non autorisé, hors délai, les marchandises seront retournées à l'acheteur à ses frais. En cas de changement de tarif, les retours seront crédités au prix le plus bas de la référence concernée pendant les 12 derniers mois.

Article 5 - Réserve de propriété

Les marchandises livrées demeurent la propriété de TALENTS distribution jusqu'au complet paiement du prix convenu, conformément aux dispositions de la loi du 25 janvier 1985. Jusqu'au complet paiement du prix, l'acheteur ne pourra pas donner les marchandises en gage, ni les échanger, ni en transférer la propriété à titre de garantie. Les marchandises livrées et non encore entièrement payées devront donc figurer distinctement dans le stock de l'acheteur. En cas de non-paiement d'une seule échéance pour quelque somme que ce soit ou à défaut d'exécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations indépendamment de l'arrêt de toute livraison ultérieure, la restitution de la totalité des marchandises déjà livrée pourra être réclamée par TALENTS distribution par lettre recommandée ou par sommation d'huissier. Nonobstant à la réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques afférents aux marchandises, il s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation de celles-ci et à souscrire toutes assurances utiles.

Article 6 - Attribution de juridiction

Il est fait expressément attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de Pontoise pour toute contestation pouvant naître à l'occasion des opérations objets des présentes.